

SÉANCE ORDINAIRE

24 MARS 2015

Cent quatre-vingt-dix-neuvième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue à l'école Joséphine-Dandurand, Édifice Beaulieu, 135, boulevard du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 24^e jour de mars 2015 et à laquelle sont présents :

Présences :

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Mesdames et messieurs les commissaires parents : Olivier Demers-Payette, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Annik Tomlinson.

Autres présences :

Monsieur Éric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 15.03.24 001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Déplacer les points suivants après le point 05.3 :

- 06.1 Calendrier scolaire 2015-2016 en formation générale des jeunes – adoption (documents SREJTS 15.03.24-06.1 et 06.1a).
- 07.1 Calendrier scolaire 2015-2016 en formation générale des adultes – adoption (documents SREAFP 15.03.24-07.1 et 07.1a).
- 07.2 Calendrier scolaire 2015-2016 en formation professionnelle – adoption (documents SREAFP 15.03.24-07.2 et 07.2a).

Reporter le point suivant à une séance ultérieure :

- 11.2 Adhésion au mandat d'achat – L'intégration à l'entente de partenariat Édilex-CCSR (SAR 410-2013) et acquisition d'Édilexpert (document RM 15.03.24-11.2).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02- Adoption de l'ordre du jour.
- 03- Capsule pédagogique.
- 04- Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 17 février 2015 (document SG 15.03.24-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance.
- 05.2.1 De monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une enveloppe budgétaire de 6 113 284 \$ allouée à la Commission scolaire dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments (document joint).
- 05.2.2 Pétition d'élèves : Demande d'une entente entre la Commission scolaire et le syndicat afin de maintenir la semaine de relâche.
- 05.2.3 De monsieur Martin Thibert, maire de la Municipalité de Saint-Sébastien : Retrait de la Municipalité de Saint-Sébastien au projet d'embellissement de la cour de l'école Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph.
- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 06.1 Calendrier scolaire 2015-2016 en formation générale des jeunes – adoption (documents SREJTS 15.03.24-06.1 et 06.1a).
- 07.1 Calendrier scolaire 2015-2016 en formation générale des adultes – adoption (documents SREAFP 15.03.24-07.1 et 07.1a).
- 07.2 Calendrier scolaire 2015-2016 en formation professionnelle –adoption (documents SREAFP 15.03.24-07.2 et 07.2a).
- 05.4 Engagement / nomination à la direction de l'École professionnelle des Métiers (document séance tenante).
- 05.5 Nomination des personnes déléguées et des substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (documents CC 15.03.24-05.5 et 05.5a).
- 05.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2015-2018, la liste des écoles et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2015-2016 – adoption (documents SG 15.03.24-05.6, 05.6a, 05.6b et 05.6c).
- 05.7 Précision à l'égard de la vente de l'ex-centre administratif de Saint-Césaire (document SG 15.03.24-05.7).
- 05.8 Comité de révision de décision (document séance tenante).
- 06.1 **Ce point est déplacé après la point 05.3 :** Calendrier scolaire 2015-2016 en formation générale des jeunes – adoption (documents SREJTS 15.03.24-06.1 et 06.1a).
- 06.2 Politique d'admission et d'inscription des élèves – dépôt pour consultation (documents SREJTS 15.03.24-06.2 et 06.2a).
- 06.3 Contrat d'ajout de berlines (document SREJTS 15.03.24-06.3).
- 07.1 **Ce point est déplacé après la point 05.3 :** Calendrier scolaire 2015-2016 en formation générale des adultes – adoption (documents SREAFP 15.03.24-07.1 et 07.1a).
- 07.2 **Ce point est déplacé après la point 05.3 :** Calendrier scolaire 2015-2016 en formation professionnelle –adoption (documents SREAFP 15.03.24-07.2 et 07.2a).
- 09.1 Engagements (document RH 15.03.24-09.1).
- 11.1 Adjudication de contrats
- 11.1.1 Remplacement de revêtement de sol – phase II – École Hamel (document RM 15.03.24-11.1.1).
- 11.1.2 Remplacement des volets et des valves motorisées – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 15.03.24-11.1.2).
- 11.1.3 Modifier les portes extérieures (11 écoles) (document RM 15.03.24.11.1.3).
- 11.2 **Ce point est reporté à une séance ultérieure :** Adhésion au mandat d'achat – L'intégration à l'entente de partenariat Édilex-CCSR (SAR 410-2013) et acquisition d'Édilexexpert (document RM 15.03.24-11.2).

- 11.3 Choix des professionnels – Agrandissement des écoles primaires Saint-Vincent et Jean XXIII (document RM 15.03.24-11.3).
- 12 - Commissaires parents.
- 13- Remerciements et félicitations.
- 14- Autres sujets.
- 15- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Aucune capsule pédagogique n'est présentée au Conseil des commissaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ), propose des éléments quant à certains arrangements. À cet effet, monsieur Éric Plourde, vice-président du Syndicat dépose séance tenante, un document intitulé *Proposition globale pour un règlement sur les arrangements locaux*.

Madame Marie-France Papineau, parent, enseignante et membre de l'exécutif du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ), demande donc au conseil de considérer l'option d'adopter le calendrier scolaire lors de la prochaine séance du conseil des commissaires.

Madame Chantale Bissonnette, enseignante, souhaite que les enseignantes et enseignants soient traités avec respect et considération.

Madame Karine Girard, enseignante, manifeste ses préoccupations à l'égard de la reconnaissance reçue par le personnel enseignant.

Madame Sophie Lambert, enseignante, émet ses préoccupations à l'égard des enseignants en formation professionnelle.

Madame Isabelle Racine, enseignante, manifeste sa déception au regard des offres patronales.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 17 FÉVRIER 2015 (document SG 15.03.24-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 février 2015 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2015 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Éric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance du 17 février 2015.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une enveloppe budgétaire de 6 113 284 \$ allouée à la Commission scolaire dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments (document joint).

05.2.2 Pétition d'élèves : Demande d'une entente entre la Commission scolaire et le syndicat afin de maintenir la semaine de relâche.

05.2.3 De monsieur Martin Thibert, maire de la Municipalité de Saint-Sébastien : Retrait de la Municipalité de Saint-Sébastien au projet d'embellissement de la cour de l'école Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance du 17 février 2015. De plus, elle précise qu'aucun projet d'embellissement de cour d'école n'a été déposé par la municipalité de Saint-Sébastien.

Aussi, quelques commissaires font état des activités auxquelles ils ont participé et informent leurs collègues quant à certains événements qui se tiendront dans les écoles de leur circonscription.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

HR 15.03.24
003

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De suspendre la séance. Il est 20 h 20.

Adopté à l'unanimité.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

HR 15.03.24
004

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De reprendre la séance publique. Il est 21 h.

Adopté à l'unanimité.

06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES **- ADOPTION (documents SREJTS 15.03.24-06.1 et 06.1a)**

Considérant la résolution HR 14.09.22-006, adoptée par le conseil des commissaires le 22 septembre 2014, à l'effet d'autoriser la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire d'amorcer, après entente avec le Syndicat de l'enseignement

du Haut-Richelieu, les consultations requises pour l'adoption du calendrier scolaire 2015-2016, dans lequel la Commission scolaire proposait la tenue d'une semaine de relâche;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant que la tenue d'une semaine de relâche est conditionnelle à ce que les enseignants acceptent de reporter cinq jours de leurs vacances d'été en mars de l'année suivante;

Considérant que le 13 février dernier, le Syndicat de l'Enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 12 février 2015, à l'effet que le début de l'année scolaire ne soit pas antérieur au 1^{er} septembre;

Considérant que la Commission scolaire ne peut obliger unilatéralement les enseignants à commencer l'année scolaire avant le 1^{er} septembre;

Considérant que le 16 février 2015, la Commission scolaire a déposé un nouveau projet de calendrier scolaire, dont la date du début de l'année scolaire est en conformité avec la décision du syndicat;

Considérant la résolution HR 15.02.17-006, adoptée par le conseil des commissaires le 17 février 2015, à l'effet d'autoriser la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire de procéder à la consultation prévue auprès des instances concernées pour l'adoption du calendrier scolaire 2015-2016, lequel aura été convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du comité consultatif de gestion à l'égard du calendrier scolaire 2015-2016, convenu avec le Syndicat;

HR 15.03.24
005

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le projet de calendrier scolaire 2015-2016 en formation générale des jeunes, tel que présenté au document HR 15.03.24-06.1a, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ADOPTION (documents SREAFP 15.03.24-07.1 et 07.1a)

Considérant la résolution HR 14.09.22-008, adoptée par le conseil des commissaires le 22 septembre 2014, à l'effet d'autoriser la direction du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle d'amorcer, après entente avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, les consultations requises pour l'adoption du calendrier scolaire 2015-2016, dans lequel la Commission scolaire proposait la tenue d'une semaine de relâche;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant que la tenue d'une semaine de relâche est conditionnelle à ce que les enseignants acceptent de reporter cinq jours de leurs vacances d'été en mars de l'année suivante;

Considérant que le 13 février dernier, le Syndicat de l'Enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 12 février 2015, à l'effet que le début de l'année scolaire ne soit pas antérieur au 1^{er} septembre;

Considérant que la Commission scolaire ne peut obliger unilatéralement les enseignants à commencer l'année scolaire avant le 1^{er} septembre;

Considérant que le 23 février 2015, la Commission scolaire a déposé un nouveau projet de calendrier scolaire, dont la date du début de l'année scolaire est en conformité avec la décision du syndicat;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du comité consultatif de gestion à l'égard du calendrier scolaire 2015-2016, convenu avec le Syndicat;

HR 15.03.24
006

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le projet de calendrier scolaire 2015-2016 en formation générale des adultes, tel que présenté au document HR 15.03.24-07.1a, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

07.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 EN FORMATION PROFESSIONNELLE – ADOPTION (documents SREAFP 15.03.24-07.2 et 07.2a)

Considérant la résolution HR 14.09.22-009, adoptée par le conseil des commissaires le 22 septembre 2014, à l'effet d'autoriser la direction du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle d'amorcer, après entente avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, les consultations requises pour l'adoption du calendrier scolaire 2015-2016, dans lequel la Commission scolaire proposait la tenue d'une semaine de relâche;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant que la tenue d'une semaine de relâche est conditionnelle à ce que les enseignants acceptent de reporter cinq jours de leurs vacances d'été en mars de l'année suivante;

Considérant que le 13 février dernier, le Syndicat de l'Enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 12 février 2015, à l'effet que le début de l'année scolaire ne soit pas antérieur au 1^{er} septembre;

Considérant que la Commission scolaire ne peut obliger unilatéralement les enseignants à commencer l'année scolaire avant le 1^{er} septembre;

Considérant que le 23 février 2015, la Commission scolaire a déposé un nouveau projet de calendrier scolaire, dont la date du début de l'année scolaire est en conformité avec la décision du syndicat;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du comité consultatif de gestion à l'égard du calendrier scolaire 2015-2016, convenu avec le Syndicat;

HR 15.03.24
007

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que le projet de calendrier scolaire 2015-2016 en formation professionnelle, tel que présenté au document HR 15.03.24-07.2a, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

05.4 ENGAGEMENT / NOMINATION À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS (document séance tenante : DG 15.03.24-05.4)

Considérant le départ à la retraite de monsieur Rodolphe Desnoyers, directeur de l'École professionnelle des Métiers;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection;

HR 15.03.24
008

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Daniel Couture soit engagé au poste de directeur de l'École professionnelle des Métiers. La date d'entrée en fonction reste à confirmer.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Daniel Couture soit soumis à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.5 NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (documents CC 15.03.24-05.5 et 05.5a)

Considérant que l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est constituée de délégués de commissions scolaires;

Considérant que le nombre de délégués par commission scolaire est déterminé selon le nombre d'élèves fréquentant la commission scolaire;

Considérant qu'en fonction du nombre de ses élèves, la Commission scolaire des Hautes-Rivières peut désigner cinq délégués;

Considérant que le membre du conseil général est inclus dans la délégation de la Commission scolaire, en l'occurrence madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant qu'en conséquence, le conseil des commissaires doit désigner quatre autres délégués;

Madame Nadine Arseneault propose monsieur François Blais.
Madame Isabelle Brulotte propose monsieur Pierre Boudreau.
Monsieur François Blais propose monsieur Stéphane Surprenant.
Madame Annie Ducharme propose monsieur Pierre Therrien.
Monsieur Pierre Therrien propose madame Annie Ducharme.

Madame Nadine Arseneault propose madame Gisèle Bombardier.
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Isabelle Brulotte.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate et candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition, à titre de substitut.
Madame Gisèle Bombardier accepte la proposition, à titre de substitut.
Madame Annie Ducharme accepte la proposition, à titre de déléguée.
Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition, à titre de délégué.
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition, à titre de substitut.
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition, à titre de délégué.
Monsieur François Blais accepte la proposition, à titre de délégué.

HR 15.03.24
009

En conséquence, il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que mesdames Andrée Bouchard, présidente ainsi que madame Annie Ducharme et messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Pierre Therrien agissent à titre de délégués officiels de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Laval, les 29 et 30 mai 2015.

Que mesdames Gisèle Bombardier et Isabelle Brulotte ainsi que monsieur Stéphane Surprenant agissent à titre de substituts d'un délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Laval, le 29 et 30 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

05.6 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2015-2018, LA LISTE DES ÉCOLES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 – ADOPTION (documents SG 15.03.24-05.6, 05.6a, 05.6b et 05.6c)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès de Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2015-2016 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

HR 15.03.24
010

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

QUE soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2015-2018 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 15.03.24-05.6a;
- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2015-2016 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 15.03.24-05.6b;
- ✓ Les actes d'établissements des écoles et des centres pour l'année 2015-2016 et ce, tel que décrit au document SG 15.03.24-05.6c.

Adopté à l'unanimité.

05.7 PRÉCISION À L'ÉGARD DE LA VENTE DE L'EX-CENTRE ADMINISTRATIF DE SAINT-CÉSAIRE (document SG 15.03.24-05.7)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a vendu à la Ville de Saint-Césaire, un immeuble situé au 1730, avenue du Frère-André, St-Césaire, J0L 1T0 et ce, aux termes d'un contrat de vente reçu devant Me Michel Robert, notaire, le 20 décembre 2006 et publié à Rouville, sous le numéro 13 902 609;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a renoncé à son droit de premier refus aux termes de l'acte ci-haut mentionné;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a vendu à Gatien Morris et Melba Rubio, l'immeuble situé au 1730, avenue du Frère André, St-Césaire, J0L 1T0, aux termes d'un contrat de vente reçu par Me Michel Robert, notaire, le 28 décembre 2006 et publié à Rouville, sous le numéro 13 917 767;

Considérant que dans le contrat de vente publié à Rouville, sous le numéro 13 917 767, la Ville de Saint-Césaire et ses ayants droits devaient s'assurer que l'usage et la destination de l'immeuble présentement vendu respectent la mission éducative de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que cet immeuble sert actuellement d'immeuble à logements résidentiels;

Considérant que les parties à l'acte requièrent de préciser la « CLAUSE SPÉCIALE » mentionnée au contrat de vente publié à Rouville, sous le numéro 13 917 767 à l'effet que l'usage et la destination de l'immeuble présentement vendu respectent la mission éducative de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

HR 15.03.24
011

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que dans la mesure où l'immeuble situé au 1730, avenue du Frère André, St-Césaire, J0L 1T0, demeure un immeuble à logements résidentiels locatifs, cet usage et cette destination ne contreviennent pas à la mission éducative de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.8 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document séance tenante : SG 15.03.24-05.8)

Considérant la décision de classement prise à l'égard de l'élève __ TA 89050407;

Considérant la demande de révision de décision présentée par le parent de l'élève __ TA 89050407 et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations exprimées par chacune des parties lors du comité de révision de décision tenu le 23 mars 2015;

Considérant l'ensemble des informations contenues au dossier de l'élève;

Considérant les particularités, les caractéristiques et les besoins de l'élève __ TA 89050407;

Considérant que les services disponibles dans sa classe actuelle ne correspondent plus aux besoins de l'élève;

Considérant que les services offerts dans le type de classe proposée correspondent aux besoins de l'élève;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

HR 15.03.24
012

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que soit acceptée la recommandation du comité de révision de décision, à l'effet que le classement proposé à l'égard de l'élève __ TA 89050407 soit maintenu;

En conséquence, maintenir la décision prise.

Adopté à l'unanimité.

06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 – ADOPTION (documents SREJTS 15.03.24-06.1 et 06.1a)

Ce point a été déplacé après le point 05.3.

06.2 POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents SREJTS 15.03.24-06.2 et 06.2a)

Considérant que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'inscription des élèves se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire;

Considérant que les modalités liées à l'admission et à l'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières se trouvent dans sa Politique d'admission et d'inscription des élèves;

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard des critères d'inscription des élèves dans les écoles ainsi qu'à propos des politiques de la commission scolaire;

HR 15.03.24
013

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que le projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves* pour l'année scolaire 2016-2017, tel que présenté au document HR 15.03.24-06.2a soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour procéder auxdites consultations.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre Therrien quitte temporairement la séance, il est 21 h 41.

06.3 CONTRAT D'AJOUT DE BERLINES (document SREJTS 15.03.24-06.3)

Considérant les besoins supplémentaires en transport scolaire pour l'année en cours;

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

**HR 15.03.24
014**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au soumissionnaire conforme 9250-5981 Québec Inc. Transport Roger Deneault, les contrats de berline pour l'année 2014-2015 pour les circuits 746, 747 et 748, pour une durée de 74 jours de classe, débutant le 19 février 2015, au montant total de 29 849,38 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre Therrien est de retour à la séance, il est 21 h 43.

07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ADOPTION (documents SREAFP 15.03.24-07.1 et 07.1a)

Ce point a été déplacé après le point 05.3.

07.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 EN FORMATION PROFESSIONNELLE – ADOPTION (documents SREAFP 15.03.24-07.2 et 07.2a)

Ce point a été déplacé après le point 05.3.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 15.03.24-09.1)

**HR 15.03.24
015**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Nancy Chiasson soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire d'école ou de centre à l'école Marie-Rivier et ce, à compter du 16 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

**HR 15.03.24
016**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Julie Fournier soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère pédagogique en formation professionnelle au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle et ce, à compter d'une date à confirmer.

Adopté à l'unanimité.

**HR 15.03.24
017**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Brigitte Sévigny soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (26 heures par semaine) d'agent de bureau, classe I au Centre d'éducation des adultes La Relance, édifice Normandie et ce, à compter du 25 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 REPLACEMENT DE REVÊTEMENT DE SOL – PHASE II – ÉCOLE HAMEL (document RM 15.03.24-11.1.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 15.03.24
018**

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Ménard Entrepreneur Général, le contrat pour le remplacement de revêtement de sol – phase II à l'école Hamel, au montant de 23 897,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.2 REPLACEMENT DES VOLETS ET DES VALVES MOTORISÉES – POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 15.03.24-11.1.2)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 15.03.24
019**

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, RBL Ventilation Inc., le contrat pour le remplacement de volets et de valves motorisées à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 72 800,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.3 MODIFIER LES PORTES EXTÉRIEURES (11 ÉCOLES) (document RM 15.03.24.11.1.3)

Suite à l'analyse de la soumission reçue;

**HR 15.03.24
020**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au soumissionnaire conforme, Quincaillerie Architecturale Mirco, le contrat pour modifier les portes extérieures de 11 écoles, au montant de 43 431,64 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.2 ADHÉSION AU MANDAT D'ACHAT – L'INTÉGRATION À L'ENTENTE DE PARTENARIAT ÉDILEX-CCSR (SAR 410-2013) ET ACQUISITION D'ÉDILEXPERT (document RM 15.03.24-11.2)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11.3 CHOIX DES PROFESSIONNELS – AGRANDISSEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES SAINT-VINCENT ET JEAN XXIII (document RM 15.03.24-11.3)

Considérant que, selon le règlement sur les contrats de construction pour les commissions scolaires, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé à un appel de candidatures public, pour des professionnels en :

- Architecture
- Ingénierie (structure/civil);
- Ingénierie (mécanique/électricité)
- Laboratoire d'études géotechniques et ingénierie des matériaux (contrôle de qualité et environnement);

Considérant qu'un comité de sélection s'est réuni afin d'analyser les documents de candidatures déposés;

HR 15.03.24
021

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que, sur recommandation du comité de sélection, accorder aux firmes ayant obtenu la meilleure évaluation, les contrats des services professionnels pour la réalisation du projet d'agrandissement des écoles Saint-Vincent et Jean XXIII (projet numéro 140700095) soit :

- Leclerc Associés Architecte en architecture;
- Bouthillette Parizeau Inc. en ingénierie (mécanique et électricité);
- EXP en ingénierie (civil et structure);
- Inspec-Sol en laboratoire d'études géotechniques et ingénierie des matériaux (contrôle de qualité et environnement);

Que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer les contrats ainsi que les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

12 - COMMISSAIRES PARENTS

Monsieur Olivier Demers-Payette mentionne que lors de la dernière rencontre du comité de parents, ils ont procédé à la consultation relative au calendrier scolaire 2015-2016. Il souligne la qualité du travail des membres afin de proposer des aménagements du calendrier qui pourraient faire en sorte d'offrir un temps de repos aux élèves avant d'entreprendre la dernière étape de l'année. Il déplore que le calendrier scolaire 2015-2016 ne contienne pas de semaine de relâche.

Madame Josée Hébert rappelle qu'une formation organisée par le comité de parents, offerte par madame Nancy Doyon et intitulée « Parent gros bon sens » aura lieu demain, le 25 mars à 19 h, à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Monsieur Pierre Hamelin tient à remercier la Commission scolaire, la Chambre de commerce du Haut-Richelieu, la Banque Nationale ainsi que l'ensemble des partenaires pour le soutien offert et ce, afin que des élèves puissent continuer de bénéficier du projet SAMAJAM.

La prochaine rencontre du comité de parents se tiendra le mercredi 8 avril 2015.

13- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 15.03.24
022

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées aux élèves et aux membres du personnel de l'école Saint-Joseph de Lacolle qui ont remporté le défi *Cubes de glace*, un projet-pilote du Grand défi Pierre-Lavoie, où les jeunes sont invités à faire au moins 15 minutes d'activités extérieures par jour.

Adopté à l'unanimité.

HR 15.03.24
023

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient adressés à madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, pour toutes les années qu'elle a consacrées aux élèves de la Commission scolaire et pour tous les services qu'elle a rendus à notre organisation. Les membres du conseil des commissaires lui souhaitent une excellente retraite, à la hauteur de ce qu'elle est.

Adopté à l'unanimité.

14. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 15.03.24
024

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL